



Ville de Montagnac



Mairie de Montagnac
Service Propreté et Police Municipale
Place Emile Combes
34 530 Montagnac

Ne pas jeter sur la voie publique

Objet : Votre container indûment présent sur la voie publique

Madame, monsieur,

Par oubli ou négligence, votre container est resté sur la voie publique

Or, afin :

- D'éviter toutes nuisances telles que les odeurs éventuellement émises
- De préserver la qualité de votre cadre de vie
- De limiter les dangers divers que constitue la présence des containers dans les rues
- De faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR), le passage des services de nettoyage et de secours.

**Vous devez donc récupérer vos containers le plus rapidement possible après chaque collecte
Tout manquement sera sanctionné**

Pour le bien de tous, votre village doit offrir en permanence son meilleur aspect.

Pour cela nous vous rappelons les règles élémentaires et permanentes du civisme en termes de propreté.

- **Seuls les containers peuvent être présents sur les lieux de regroupement le soir avant le ramassage. Ils doivent être retirés le plus rapidement possible dans la journée suivant ce ramassage.**
- **Pas de dépôt ni sur le sol ni en dehors des containers fermés**
La déchetterie située à moins de deux kilomètres, est faite pour vos apports triés ne correspondant pas ou excédentaires au ramassage en containers
- **Les containers verts à destination des ordures ménagères ne doivent contenir que des sacs.**
- **Les containers jaunes destinés au tri recyclable ne doivent contenir uniquement que ce qui est indiqué sous son couvercle.**

Si vous rencontrez quelques difficultés ou avez besoin de renseignements n'hésitez pas à nous contacter à l'accueil de la Mairie au 04 67 49 86 86.

Tout est donc organisé dans votre village pour qu'aucun déchet ne traîne hors des containers et pour qu'il garde son aspect propre.

Si chacun respecte ces simples règles de vie, les Services chargés de votre confort (Service propreté, Sictom, Police Municipale, Espaces Verts, Services Techniques de la ville) pourront alors peaufiner votre cadre quotidien, se consacrer à l'amélioration du service rendu et non refaire en permanence des tâches ingrates leur donnant l'impression d'un combat perdu d'avance.

La contravention n'est agréable pour personne, ni pour celui qui la dresse ni pour celui qui la reçoit.

Nous faisons donc appel à votre civisme pour que Montagnac, grâce à la volonté de tous, offre une **qualité de vie dont vous serez les premiers à bénéficier.**

Comptant sur votre participation active, veuillez agréer, madame, monsieur l'expression de nos salutations les plus dévouées.

Philippe AUDOUI, 1^{er} adjoint en charge de la Propreté et de la Police Municipale